



 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

ORCHESTRES

Solutions d'assurance

ORCHESTRES

Découvrez les solutions d'assurance Verspieren



Courtier et conseil en assurances des plus grands orchestres de France depuis plus de 20 ans, nous avons une connaissance approfondie et réelle de vos risques et de vos besoins en assurance.

Nous travaillons avec des compagnies d'assurances spécialisées dans votre domaine d'activité. Nous avons ainsi pu négocier les tarifs parmi les plus bas du marché, de façon à vous faire réaliser une économie importante sur votre budget assurances, tout en vous apportant le meilleur niveau de garanties pour l'ensemble de vos risques.

Verspieren, c'est :

SIMPLE – CLAIR – EFFICACE

- Des contrats compréhensibles.
- Des tableaux de garanties complets.
- Des franchises faibles.
- Des cotisations basses.
- Un calcul facile avec un taux appliqué sur des éléments concrets (budget ou capital garanti, valeur ou surface assurée).

LES PLUS VERSPIEREN

- Une expertise du monde de la musique.
- Des contrats clairs et simples, adaptés à vos activités.
- Une écoute attentive aux demandes.
- Des devis rapides par courriel.
- Une assistance personnalisée en cas de sinistre.
- Une veille juridique des lois et de la jurisprudence.

Notre solution :

DES PRODUITS SPÉCIFIQUEMENT CONÇUS POUR LES BESOINS DES ORCHESTRES

DOMMAGES AUX INSTRUMENTS, BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS DES MUSICIENS

- Couverture dans le monde entier.
- Garantie en tous lieux, y compris pendant le transport, au domicile des musiciens, chez les luthiers ou dans les ateliers de réparation.
- Couverture automatique sans déclaration, avec régularisation en fin d'année.
- Garantie tous risques.
- Garantie dépréciation (à 100%).
- Garantie emballages utilisés pour la protection des instruments.
- Dommages causés par les phénomènes climatiques.
- Taux appliqué sur les valeurs assurées.

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Couverture dans le monde entier, y compris pendant les tournées.
- Responsabilité civile exploitation, y compris responsabilité civile organisateur.
- Responsabilité civile employeur pour les dommages causés aux salariés (faute intentionnelle et faute inexcusable).
- Franchises très faibles.
- Taux appliqué sur le budget (recettes).

DOMMAGES AUX BIENS

- Multirisque des locaux (incendie, risques divers, dégâts des eaux, vol, bris de glaces).
- Responsabilité vis-à-vis des propriétaires, locataires, voisins et tiers.
- Pas de capital à déclarer.
- Plafonds de garantie très élevés :
 - en dommages : 22 000 000 € ;
 - en responsabilité : 16 922 500 €.
- Trois options (tous risques informatique, bureautique et téléphonie, bris de machines y compris matériel d'exploitation et perte d'exploitation).
- Taux appliqué sur la surface, la valeur des matériels et la marge brute.

CONTACT

Verspieren – Département des Associations
Antoine Blanc
8, avenue du Stade-de-France
93210 Saint-Denis
01 49 64 47 61 - ablanc@verspieren.com